



Ville de Courmonterral

Hérault

Le vingt huit mars deux mille dix sept à dix-neuf heures, à l'Hôtel de Ville, le Conseil Municipal de la Commune de COURNONTERRAL, convoqué le vingt et un mars deux mille dix sept, s'est réuni sous la présidence du Maire, Thierry BREYSSE.

**Présents :** BREYSSE Thierry, FRANCES Trinité, TEISSIER Michel, MARTY Robert, SPIEGLER Patricia, GINE Martine, GUIZARD Christian, DEJEAN Jacqueline, PRIVAT Serge, BUGIANI Joseph, AUGUST Thierry, ANINAT Robert, LAVERGNE Hélène, ROUVIER Magali, ALBERT Marie, REGIS Brigitte, LABORIE Nathalie, CLERIVET Pierre, CARNET Olivier, VALETTE Patrick, BELKADI Patricia, ISERN Norbert.

**Absents et représentés :** ULLDEMOLINS Francis par M TEISSIER, NOE Mauricette par FRANCES Trinité, ROUANET Franck par GUIZARD Christian, AIN Cécile par MARTY ROBERT, DELMAS Olivier par BELKADI Patricia, MORET Jean-Marc par ISERN Norbert, ARS William par VALETTE Patrick

Numéro D 2017-23

#### CONVENTION D'INSTALLATION DES RECEPTEURS POUR LE TELE-RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU

Dans le cadre de la modernisation du système de relevé des compteurs d'eau, le Syndicat du Bas Languedoc a confié à Lyonnaise des Eaux, la mise au point et le déploiement d'un dispositif novateur de *relevé automatisé des compteurs à distance*. Le dispositif de relevé à distance retenu, désigné ci-après par "télé relevé" est le suivant :  
Il est fondé sur la lecture et la transmission automatique des index de consommation vers un système informatique centralisé.

Il comporte en particulier :

- des **émetteurs** placés directement sur les compteurs d'eau des clients souscripteurs, avec des temps d'émission très faibles (de l'ordre d'une seconde par jour). Ces émetteurs ne travaillent qu'en mode émission. La technologie choisie utilise une fréquence d'émission réservée aux systèmes de comptage (fréquence ERMES).
- des **récepteurs**, reliés par câble à des antennes réceptrices qui doivent être installées en hauteur, sur les toits, et qui permettent de récolter les données transmises par les émetteurs de tous les compteurs d'eau des immeubles situés dans un rayon de cinq cents mètres environ. Ces informations sont ensuite transmises à un centre de traitement du Service des Eaux par le biais d'un téléphone portable intégré au récepteur.

La Lyonnaise des Eaux s'appuiera sur sa filiale **Dolce Ô Service**, société dédiée au déploiement des récepteurs et propriétaire du réseau de récepteurs.

Deux bâtiments ont été sélectionnés :

- Eglise, Place de l'Eglise 34660 COURNONTERRAL
- Bâtiment des Services Techniques, Place des Rossignols 34660 COURNONTERRAL

Vu l'avis du bureau municipal du 21 mars 2017 :

**L'assemblée délibérante décide à l'unanimité :**

- D'autoriser le principe d'installation de récepteurs sur les bâtiments communaux susmentionnés
- D'autoriser le maire à signer la convention avec La Lyonnaise des Eaux via sa filiale Dolce Ô Service telle que présentée en annexe.

Pour copie conforme,  
A Courmonterral, le 28 mars 2017  
Le maire,  
Thierry BREYSSE



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Cette copie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 30/03/2017 et de la publication le 30/03/2017 à Courmonterral.





Extrait du registre des délibérations  
de la commune de COURNONTERRAL

Hérault

Le vingt huit mars deux mille dix sept à dix-neuf heures, à l'Hôtel de Ville, le Conseil Municipal de la Commune de COURNONTERRAL, convoqué le vingt et un mars deux mille dix sept, s'est réuni sous la présidence du Maire, Thierry BREYSSE.

**Présents :** BREYSSE Thierry, FRANCES Trinité, TEISSIER Michel, MARTY Robert, SPIEGLER Patricia, GINE Martine, GUIZARD Christian, DEJEAN Jacqueline, PRIVAT Serge, BUGIANI Joseph, AUGUST Thierry, ANINAT Robert, LAVERGNE Hélène, ROUVIER Magali, ALBERT Marie, REGIS Brigitte, LABORIE Nathalie, CLERIVET Pierre, CARNET Olivier, VALETTE Patrick, BELKADI Patricia, ISERN Norbert.

**Absents et représentés :** ULLDEMOLINS Francis par M TEISSIER, NOE Mauricette par FRANCES Trinité, ROUANET Franck par GUIZARD Christian, AIN Cécile par MARTY ROBERT, DELMAS Olivier par BELKADI Patricia, MORET Jean-Marc par ISERN Norbert, ARS William par VALETTE Patrick

Numéro D 2017-22

MISE A JOUR DES TARIFS COURNON'ESTIVALES 2017

La Ville de Cournonterral organise dans le cadre des festivités estivales, un marché nocturne COURNON ESTIVALES.

Afin d'encaisser les recettes liées l'installation des divers artisans inscrits à cette manifestation, il convient d'en mettre à jour les tarifs (pour mémoire venant s'ajouter aux tarifs existants dans le cadre de la régie dite de manifestations festives.)

**1/ Tarifs d'installation :**

	Artisan ou association COURNONTERRALAISE	Artisan ou association extérieure
	Tarif par soir et par emplacement (3 mètres linéaires)	
Producteurs de vins		25 €
Ventes de plats cuisinés	20 €	50 €
Vente de Glaces/ Crêpes/ Pâtisseries	10 €	15 €
Divers hors métiers de bouche (artisanat divers, association caritative...)	0 €	10 €

**2/ tarif vente de verre :**

- tarif « vente de verre » fixé à 5 € avec 3 dégustations
- tarif « vente de verre » fixé à 1.5 € sans dégustation

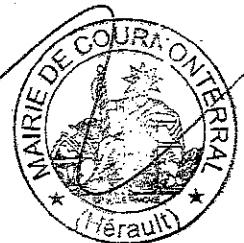
Vu l'arrêté n° AP 2009/89 du 13 juillet 2009 instaurant la régie de recette dite des manifestations,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 20 mars 2017,

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 21 mars 2017,

L'Assemblée Délibérante décide à l'unanimité d'adopter les tarifs ci-dessus énoncés.

Pour copie conforme,  
A Cournonterral, le 28 mars 2017  
Le maire,  
Thierry BREYSSE



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 30 03/2017 et de la publication le 30 03/2017 à Cournonterral.

Fait à Cournonterral, le 30 03 /2017  
Le Maire



Extrait du registre des délibérations  
de la commune de COURNTERRAL

Le vingt huit mars deux mille dix sept à dix-neuf heures, à l'Hôtel de Ville, le Conseil Municipal de la Commune de COURNTERRAL, convoqué le vingt et un mars deux mille dix sept, s'est réuni sous la présidence du Maire, Thierry BREYSSE.

**Présents :** BREYSSE Thierry, FRANCES Trinité, TEISSIER Michel, MARTY Robert, SPIEGLER Patricia, GINE Martine, GUIZARD Christian, DEJEAN Jacqueline, PRIVAT Serge, BUGIANI Joseph, AUGUST Thierry, ANINAT Robert, LAVERGNE Hélène, ROUVIER Magali, ALBERT Marie, REGIS Brigitte, LABORIE Nathalie, CLERIVET Pierre, CARNET Olivier, VALETTE Patrick, BELKADI Patricia, ISERN Norbert.

**Absents et représentés :** ULLDEMOLINS Francis par M TEISSIER, NOE Mauricette par FRANCES Trinité, ROUANET Franck par GUIZARD Christian, AÏN Cécile par MARTY ROBERT, DELMAS Olivier par BELKADI Patricia, MORET Jean-Marc par ISERN Norbert, ARS William par VALETTE Patrick

Numéro D 2017-21

**PATRIMOINE COMMUNAL : ACQUISITION AUPRES DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE DE TERRAINS DANS LE CADRE DE LA REALISATION DU FUTUR PLATEAU SPORTIF**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la réalisation du futur plateau sportif en zone Nns1 du PLU, projet d'intérêt public, il y a lieu de procéder à l'acquisition des portions de chemins métropolitains déclassées du domaine public compris dans l'emprise du projet de plateau sportif. Monsieur le Maire rappelle qu'une nouvelle voie a été créée afin d'assurer la desserte des parcelles environnantes et d'éviter ainsi tout enclavement.

Les deux collectivités, ville de Courronterral et Montpellier Méditerranée Métropole, se sont entendues pour un prix à l'euro symbolique.

Monsieur le Maire propose donc d'acquérir les portions de chemins suivantes :

Section	Dénomination	Lot	Superficie
AR	Ancien chemin de Pignan à Gigean	a	440m <sup>2</sup>
AR	Chemin de Font Sauret	b	449m <sup>2</sup>
AS	Chemin de Font Sauret	c	440m <sup>2</sup>
AS	Ancien chemin de Pignan à Gigean	d	280m <sup>2</sup>
AS	Ancien chemin de Pignan à Gigean	e	38m <sup>2</sup>
BA	Ancien chemin de Pignan à Gigean	f	34m <sup>2</sup>
BA	Ancien chemin de Pignan à Gigean	g	487m <sup>2</sup>
BA	Chemin de Font Sauret	h	289m <sup>2</sup>
BA	Chemin de Font Sauret	i	38m <sup>2</sup>
BA	Chemin de la Carrièresasse	j	22m <sup>2</sup>
BA	Chemin de la Carrièresasse	k	167m <sup>2</sup>
BA	Chemin de la Carrièresasse	l	15m <sup>2</sup>
BC	Chemin de la Carrièresasse	m	144m <sup>2</sup>
BC	Ancien chemin de Pignan à Gigean	n	139m <sup>2</sup>
		Total	2982m <sup>2</sup>

Total Ancien chemin de Pignan à Gigean	1418m <sup>2</sup>
Total Chemin de Font Sauret	1216m <sup>2</sup>
Total Chemin de la Carrièresasse	348m <sup>2</sup>
	2982m <sup>2</sup>

Ces désignations sont aujourd'hui provisoires en attendant la nouvelle numérotation cadastrale de ces parcelles.

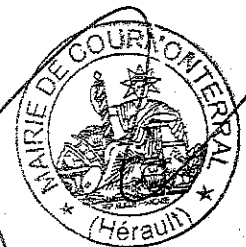
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu l'avis de la commission des finances du 20 mars 2017;  
Vu l'avis du Bureau Municipal du 21 mars 2017 ;

**L'exposé du Maire entendu,  
L'Assemblée délibérante décide à la majorité de :**

- Approuver l'acquisition auprès de Montpellier Méditerranée Métropole des parcelles ci-dessus désignées d'une superficie totale de 2982 m<sup>2</sup> environ afin de permettre la réalisation du futur plateau sportif.
- Dire que cette acquisition est réalisée à l'euro symbolique pour tout prix avec dispense de paiement compte tenu de la nature du bien acquis et du projet d'intérêt public envisagé
- Autoriser Monsieur le Maire, ou le Premier Adjoint en cas d'empêchement, à signer tous les documents relatifs à cette acquisition et notamment l'Acte authentique à intervenir.
- Dire que l'ensemble des frais relatifs à cette acquisition sera à la charge de la commune de Cournonterral.
- Désigner l'étude notariale de Maître GAYRAUD, notaire à Pignan (34570) pour établir l'acte authentique correspondant

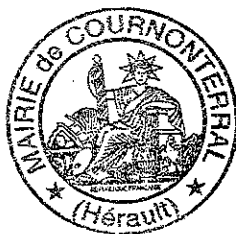
Pour	Contre	Absentions
23	DELMAS Olivier VALETTE Patrick BELKADI Patricia ISERN Nordbert WILLIAM MORET Jean Marc	0

Pour copie conforme,  
A Cournonterral, le 28 mars 2017  
Le maire,  
Thierry BREYSSE



*Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 30 03/2017 et de la publication le 30 03/2017 à Cournonterral.*  
Fait à Cournonterral, le 30 03 /2017  
Le Maire





Ville de Cournonterral

Hérault

Extrait du registre des délibérations  
de la commune de COURNONTERRAL

Le vingt huit mars deux mille dix sept à dix-neuf heures, à l'Hôtel de Ville, le Conseil Municipal de la Commune de COURNONTERRAL, convoqué le vingt et un mars deux mille dix sept, s'est réuni sous la présidence du Maire, Thierry BREYSSE.

**Présents :** BREYSSE Thierry, FRANCES Trinité, TEISSIER Michel, MARTY Robert, SPIEGLER Patricia, GINE Martine, GUIZARD Christian, DEJEAN Jacqueline, PRIVAT Serge, BUGIANI Joseph, AUGUST Thierry, ANINAT Robert, LAVERGNE Hélène, ROUVIER Magali, ALBERT Marie, REGIS Brigitte, LABORIE Nathalie, CLERIVET Pierre, CARNET Olivier, VALETTE Patrick, BELKADI Patricia, ISERN Norbert.

**Absents et représentés :** ULLDEMOLINS Francis par M TEISSIER, NOE Mauricette par FRANCES Trinité, ROUANET Franck par GUIZARD Christian, AIN Cécile par MARTY ROBERT, DELMAS Olivier par BELKADI Patricia, MORET Jean-Marc par ISERN Norbert, ARS William par VALETTE Patrick

Numéro D 2017-20

**PATRIMOINE COMMUNAL : ACQUISITION DU TERRAIN CADASTRE EN SECTION BD 111 LIEU-DIT PRELONG, DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES COMPENSATOIRES DU LOTISSEMENT LES JARDINS D'HELIOS**

Monsieur le Maire rappelle que le projet d'aménagement Les Jardins d'Hélios impacte un secteur de 4,42 hectares faisant partie de la zone du Plan National d'Action en faveur de l'Outarde canepetière.

La commune est donc tenue de mettre en place des mesures compensatoires afin de conforter le cœur de population d'Outardes dans la ZPS « Plaine de Fabrègues-Poussan » en restaurant et gérant des habitats favorables à l'espèce avec un ratio de 1 hectare de la zone de PNA détruit pour 2 hectares d'espaces gérés en faveur de l'Outarde, soit environ 9 hectares.

Un repérage des parcelles favorables à la mise en œuvre de ces mesures compensatoires environnementales a été effectué par les Ecologistes de l'Euzière, permettant d'identifier une zone d'action d'environ 16 hectares.

Par délibération en date du 14 janvier 2015, la commune a décidé de signer une convention de mission de négociation dans le cadre des mesures compensatoires avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER), dont le siège est à LATTES (Hérault).

Dans le cadre de ces négociations, Monsieur Pierre PIC, demeurant à Cournonsec a accepté de céder à la commune pour un montant de 4 000 euros le terrain suivant :

**Désignation des biens :**

Lieu-dit	Section	Numéro	Superficie en m <sup>2</sup>
PRELONG	BD	111	1761

Monsieur le Maire propose l'acquisition par la commune de cette parcelle, d'une superficie totale de 1761 m<sup>2</sup> au prix de 4000 euros et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017 de la commune

Vu le rapport de M. le Maire,

Vu la promesse unilatérale de vente en date du 10 décembre 2015

Vu l'avis de la commission des finances du 20 mars 2017  
Vu l'avis du Bureau Municipal du 21 mars 2017;

L'exposé du Maire entendu,

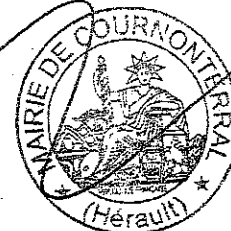
L'Assemblée délibérante décide à la majorité de :

- **ACQUERIR** auprès de Monsieur Pierre PIC, demeurant à Cournonsec, la parcelle BD 111 lieu-dit PRELONG d'une contenance de 1761m<sup>2</sup> au prix de 4000 euros dans le cadre de la mise en œuvre des mesures compensatoires en faveur de l'outarde canepetière.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire, ou le Premier Adjoint en cas d'empêchement, à signer tous les documents relatifs à cette vente et l'Acte authentique à intervenir.
- **DESIGNER** l'étude notariale de Maître GAYRAUD, notaire à Pignan (34570) pour établir l'acte authentique correspondant.
- **S'ENGAGER** à inscrire les crédits nécessaires

Pour	Contre	Absentions
23	0	5

DELMAS Olivier, VALETTE  
Patrick, BELKADI Patricia,  
SERIN Robert, ARS William,  
MORET Jean-Marc U.

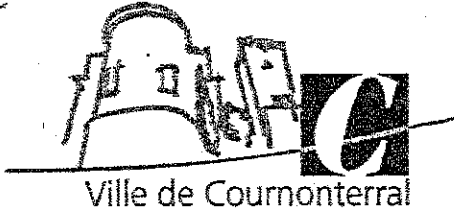
Pour copie conforme,  
A Cournonterral, le 28 mars 2017  
Le maire,  
Thierry BREYSSE



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 30 03 2017 et de la publication le 30 03 2017 à Cournonterral.  
Fait à Cournonterral, le 30 03 /2017  
Le Maire





Ville de Courronterral

Hérault

Extrait du registre des délibérations  
de la commune de COURNTERRAL

Le vingt huit mars deux mille dix sept à dix-neuf heures, à l'Hôtel de Ville, le Conseil Municipal de la Commune de COURNTERRAL, convoqué le vingt et un mars deux mille dix sept, s'est réuni sous la présidence du Maire, Thierry BREYSSE.

**Présents :** BREYSSE Thierry, FRANCES Trinité, TEISSIER Michel, MARTY Robert, SPIEGLER Patricia, GINE Martine, GUIZARD Christian, DEJEAN Jacqueline, PRIVAT Serge, BUGIANI Joseph, AUGUST Thierry, ANINAT Robert, LAVERGNE Hélène, ROUVIER Magali, ALBERT Marie, REGIS Brigitte, LABORIE Nathalie, CLERIVET Pierre, CARNET Olivier, VALETTE Patrick, BELKADI Patricia, ISERN Norbert.

**Absents et représentés :** ULLDEMOLINS Francis par M TEISSIER, NOE Mauricette par FRANCES Trinité, ROUANET Franck par GUIZARD Christian, AIN Cécile par MARTY ROBERT, DELMAS Olivier par BELKADI Patricia, MORET Jean-Marc par ISERN Norbert, ARS William par VALETTE Patrick

Numéro D 2017-19

**PATRIMOINE COMMUNAL : ACQUISITION DU TERRAIN CADASTRE EN SECTION BD 24 LIEU-DIT PRELONG, DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES COMPENSATOIRES DU LOTISSEMENT LES JARDINS D'HELIOS**

Monsieur le Maire rappelle que le projet d'aménagement Les Jardins d'Hélios impacte un secteur de 4,42 hectares faisant partie de la zone du Plan National d'Action en faveur de l'Outarde canepetière.

La commune est donc tenue de mettre en place des mesures compensatoires afin de conforter le cœur de population d'Outardes dans la ZPS « Plaine de Fabrègues-Poussan » en restaurant et gérant des habitats favorables à l'espèce avec un ratio de 1 hectare de la zone de PNA détruit pour 2 hectares d'espaces gérés en faveur de l'Outarde, soit environ 9 hectares.

Un repérage des parcelles favorables à la mise en œuvre de ces mesures compensatoires environnementales a été effectué par les Ecologistes de l'Euzière, permettant d'identifier une zone d'action d'environ 16 hectares.

Par délibération en date du 14 janvier 2015, la commune a décidé de signer une convention de mission de négociation dans le cadre des mesures compensatoires avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER), dont le siège est à LATTES (Hérault).

Dans le cadre de ces négociations, Monsieur André PIC, demeurant à Courronterral a accepté de céder à la commune pour un montant de 11 327,30 euros le terrain suivant :

**Désignation des biens :**

Lieu-dit	Section	Numéro	Superficie en m <sup>2</sup>
PRELONG	BD	24	4990

Monsieur le Maire propose l'acquisition par la commune de cette parcelle, d'une superficie totale de 4 990 m<sup>2</sup> au prix de 11327,30 euros et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017 de la commune

Vu le rapport de M. le Maire,

Vu la promesse unilatérale de vente en date du 7 décembre 2015,

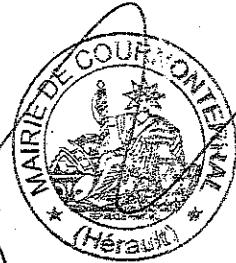
Vu l'avis de la commission des finances du 20 mars 2017,  
 Vu l'avis du Bureau Municipal du 21 mars 2017;  
**L'exposé du Maire entendu,**

**L'Assemblée délibérante décide à la majorité de :**

- **ACQUERIR** auprès de Monsieur André PIC, demeurant à Cournonterral, la parcelle BD 24 lieu-dit PRELONG d'une contenance de 4 990 m<sup>2</sup> au prix de 11327,30 euros dans le cadre de la mise en œuvre des mesures compensatoires en faveur de l'outarde canepetière.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire, ou le Premier Adjoint en cas d'empêchement, à signer tous les documents relatifs à cette vente et l'Acte authentique à intervenir.
- **DESIGNER** l'étude notariale de Maître GAYRAUD, notaire à Pignan (34570) pour établir l'acte authentique correspondant.
- **S'ENGAGER** à inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune.

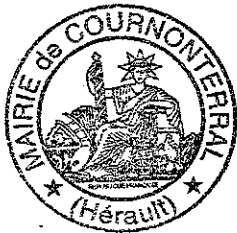
Pour	Contre	Absentions	Ne prends pas part au vote compte tenu de son implication dans le dossier
23	0	5 DELMAS Olivier VALETTE Patrick BELKADJ Patricia NORBERT ARS William MORET Jean-Marc	0

Pour copie conforme,  
 A Cournonterral, le 28 mars 2017  
 Le maire,  
 Thierry BREYSSE

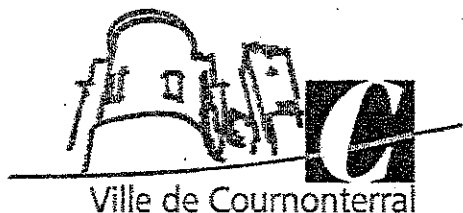


Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 30 03/2017 et de la publication le 30 03/2017 à Cournonterral.  
 Fait à Cournonterral, le 30 03/2017  
 Le Maire







Ville de Courmonterral

Hérault

Extrait du registre des délibérations  
de la commune de COURMONTERRAL

Le vingt huit mars deux mille dix sept à dix-neuf heures, à l'Hôtel de Ville, le Conseil Municipal de la Commune de COURMONTERRAL, convoqué le vingt et un mars deux mille dix sept, s'est réuni sous la présidence du Maire, Thierry BREYSSE.

**Présents :** BREYSSE Thierry, FRANCES Trinité, TEISSIER Michel, MARTY Robert, SPIEGLER Patricia, GINE Martine, GUIZARD Christian, DEJEAN Jacqueline, PRIVAT Serge, BUGIANI Joseph, AUGUST Thierry, ANINAT Robert, LAVERGNE Héliène, ROUVIER Magali, ALBERT Marie, REGIS Brigitte, LABORIE Nathalie, CLERIVET Pierre, CARNET Olivier, VALETTE Patrick, BELKADI Patricia, ISERN Norbert.

**Absents et représentés :** ULLDEMOLINS Francis par M TEISSIER, NOE Mauricette par FRANCES Trinité, ROUANET Franck par GUIZARD Christian, AIN Cécile par MARTY ROBERT, DELMAS Olivier par BELKADI Patricia, MORET Jean-Marc par ISERN Norbert, ARS William par VALETTE Patrick

Numéro D 2017-18

AUTORISATION DE RECOURS AUX EMPLOIS SAISONNIERS

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 3 alinéa 1 et 2,

Considérant la nécessité d'assurer la continuité de l'ensemble des services, le recrutement d'emplois saisonniers ou d'emplois occasionnels s'avère indispensable pour pallier les périodes d'absence pour congés annuels des agents statutaires.

**L'Assemblée délibérante décide à la majorité :**

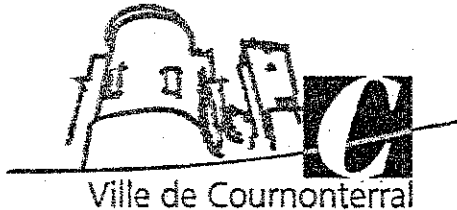
- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents pour besoins occasionnels ou saisonniers pour l'ensemble des services dans les conditions fixées par l'article 3 alinéas 1 et 2 de la loi du 26 janvier 1984,
- de charger Monsieur le Maire de déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil,
- de décider de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au Budget.

Pour	Contre	Absentions
23	0	0

Pour copie conforme,  
A Courmonterral, le 28 mars 2017  
Le maire,  
Thierry BREYSSE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours en délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.  
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 30/03/2017 et de la publication le 30/03/2017 à Courmonterral.  
Ville de Courmonterral, le 30/03/2017





Ville de Courronterral

Hérault

Extrait du registre des délibérations  
de la commune de COURONTERRAL

Le vingt huit mars deux mille dix sept à dix-neuf heures, à l'Hôtel de Ville, le Conseil Municipal de la Commune de COURONTERRAL, convoqué le vingt et un mars deux mille dix sept, s'est réuni sous la présidence du Maire, Thierry BREYSSE.

**Présents :** BREYSSE Thierry, FRANCES Trinité, TEISSIER Michel, MARTY Robert, SPIGLER Patricia, GINE Martine, GUIZARD Christian, DEJEAN Jacqueline, PRIVAT Serge, BUGIANI Joseph, AUGUST Thierry, ANINAT Robert, LAVERGNE Hélène, ROUVIER Magali, ALBERT Marie, REGIS Brigitte, LABORIE Nathalie, CLERIVET Pierre, CARNET Olivier, VALETTE Patrick, BELKADI Patricia, ISERN Norbert.

**Absents et représentés :** ULLDEMOLINS Francis par M TEISSIER, NOE Mauricette par FRANCES Trinité, ROUANET Franck par GUIZARD Christian, AIN Cécile par MARTY ROBERT, DELMAS Olivier par BELKADI Patricia, MORET Jean-Marc par ISERN Norbert, ARS William par VALETTE Patrick

Numéro D 2017-17

CREATION DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS

Suite aux propositions d'avancement de grade, il convient de créer les postes suivants :

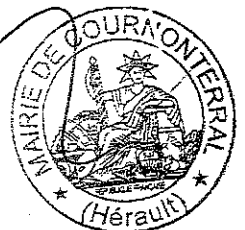
1 poste d'Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet
2 postes d'Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet
1 poste d'Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe à temps non complet 30/35ème
1 poste d'Animateur principal 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet
3 postes d'ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet

Vu l'avis favorable de la commission finances du 20 mars 2017,

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 21 mars 2017,

**L'Assemblée Délibérante décide à l'unanimité d'autoriser la création des postes ci-dessus énoncés au tableau des effectifs, tableau qu'il conviendra donc de mettre à jour.**

Pour copie conforme,  
A Courronterral, le 28 mars 2017  
Le maire,  
Thierry BREYSSE



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 30 03 /2017 et de la publication le 30 03 /2017 à Courronterral.

Courronterral, le 30 / 03 /2017





Ville de Cournonterral

Hérault

Extrait du registre des délibérations  
de la commune de COURNONTERRAL

Le vingt huit mars deux mille dix sept à dix-neuf heures, à l'Hôtel de Ville, le Conseil Municipal de la Commune de COURNONTERRAL, convoqué le vingt et un mars deux mille dix sept, s'est réuni sous la présidence du Maire, Thierry BREYSSE.

**Présents :** BREYSSE Thierry, FRANCES Trinité, TEISSIER Michel, MARTY Robert, SPIEGLER Patricia, GINE Martine, GUIZARD Christian, DEJEAN Jacqueline, PRIVAT Serge, BUGIANI Joseph, AUGUST Thierry, ANINAT Robert, LAVERGNE Hélène, ROUVIER Magali, ALBERT Marie, REGIS Brigitte, LABORIE Nathalie, CLERIVET Pierre, CARNET Olivier, VALETTE Patrick, BELKADI Patricia, ISERN Norbert.

**Absents et représentés :** ULLDEMOLINS Francis par M TEISSIER, NOE Mauricette par FRANCES Trinité, ROUANET Franck par GUIZARD Christian, AIN Cécile par MARTY ROBERT, DELMAS Olivier par BELKADI Patricia, MORET Jean-Marc par ISERN Norbert, ARS William par VALETTE Patrick

Numéro D 2017-16

CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION GERONTOLOGIQUE DU BASSIN DE MONTPELLIER :  
COTISATION 2017

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune de Cournonterral est partie prenante du bassin gérontologique de Montpellier. Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) gérontologique du bassin de Montpellier est un dispositif de proximité prévu par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et l'un des outils pivot du schéma gérontologique du Département de l'Hérault.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le CLIC Maill'âge a transmis son appel à cotisation 2017 qui s'élève à 0,35 € par habitant, soit un montant global de 2058 €.

Compte tenu de l'intérêt que présente ce lieu d'accueil, d'information et d'orientation pour les personnes de 60 ans et plus, et pour les proches ou professionnels leur venant en aide, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC Maill'âge) gérontologique du bassin de Montpellier pour l'année 2017 et de verser la cotisation

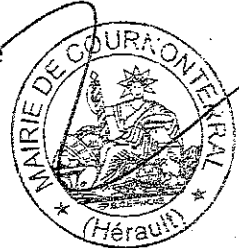
Après avis de la commission des finances du 20 mars 2017.

Après avis du Bureau Municipal en date du 21 mars 2017.

**L'Assemblée délibérante à l'unanimité :**

- décide l'adhésion pour l'année 2016 de la commune au Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) gérontologique du bassin de Montpellier et de verser la cotisation correspondante soit un montant global de 2 058 €.
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2017 de la commune

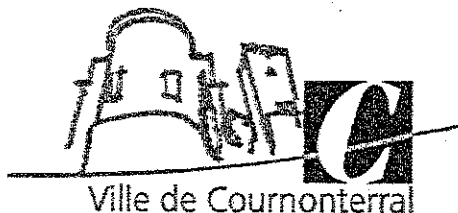
Pour copie conforme,  
A Cournonterral, le 28 mars 2017  
Le maire,  
Thierry BREYSSE



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Cette copie compte tenu de la transmission en Préfecture le 30 03/2017 et de la publication le 30 03/2017 à Cournonterral, le 30 03/2017





Ville de Cournonterral

Hérault

Extrait du registre des délibérations  
de la commune de COURNONTERRAL

Le vingt huit mars deux mille dix sept à dix-neuf heures, à l'Hôtel de Ville, le Conseil Municipal de la Commune de COURNONTERRAL, convoqué le vingt et un mars deux mille dix sept, s'est réuni sous la présidence du Maire, Thierry BREYSSE.

**Présents :** BREYSSE Thierry, FRANCES Trinité, TEISSIER Michel, MARTY Robert, SPIEGLER Patricia, GINE Martine, GUIZARD Christian, DEJEAN Jacqueline, PRIVAT Serge, BUGIANI Joseph, AUGUST Thierry, ANINAT Robert, LAVERGNE Hélène, ROUVIER Magali, ALBERT Marie, REGIS Brigitte, LABORIE Nathalie, CLERIVET Pierre, CARNET Olivier, VALETTE Patrick, BELKADI Patricia, ISERN Norbert.

**Absents et représentés :** ULLDEMOLINS Francis par M TEISSIER, NOE Mauricette par FRANCES Trinité, ROUANET Franck par GUIZARD Christian, AIN Cécile par MARTY ROBERT, DELMAS Olivier par BELKADI Patricia, MORET Jean-Marc par ISERN Norbert, ARS William par VALETTE Patrick

Numéro D 2017-15

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS PROPOSEES 2017
	montant
CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE	11000
AMICAL PERSONNEL COMMUNAL	2 269
AMITIE FRANCE BENIN	400
ANCIENS COMBATANTS	600
A.P.E.L. ECOLE MIXTE STE J D'ARC	150
AQUATIC CLUB COURNON	300
ARENA JUDO CLUB	300
L'AS DE CŒUR DE COURNON	300
ASS COURNON CLUB MUSCULATION-BAD	850
ASSOC, CHASSEURS PROPRIETAIRES	500
ASSOC BOXING CLUB	2 750
L'AVENIR DE COURNON. (PRIMAIRE)	10 800
BTP CFA DE L'AUDE	75
CLUB YAMA KARATE	300
CORPS EN MOUVEMENT	4 000
COURNON CARNAVAL	4 100
COURNON TOUS EN FORME	180
COURNON VOLLEY BALL	800
CRECHE LES BOUTCHOUX	63 500
DIANE COURNONTERRAL	300
DIVERSES ASSOCIATIONS	1 926
ECOLE DES CHATS	350
ESPAGNA BAILA	2 000
COMITE DES FETES COURNONTERRALAISES	3 000
FOYER SOCIO-EDUCATIF DE PIGNAN	350
FOYER RURAL	10 400
GROUPE DE RECHERCHES DES ARCHIVES	600
JOUONS EN LUDOTHEQUE	1 150
LAST REBELS DANSE COUNTRY	250

LE CHEVALLET ET SES HAUTS BOIS	3 300
LES AMIS DE LA CHAPELLE	1 000
LES ENFANTS D'ABORD	200
LIGUE CONTRE LE CANCER	300
LOS BARRUTLAIRES	200
OCCE COOP. SCOL. MATERNEL	11 000
OGEC.MICROCRECHE	3 000
OGEC.ECO PRIVEE	3 850
PETANQUE	400
RED STAR OLYMPIQUE COURNONTERRAL	16 000
RESTAURANTS DU CŒUR	600
REVEIL COURNONTERRALAIS	9 750
SECOURS POPULAIRE	600
TAMBOURIN CLUB COURNONTERRALAIS	6 000
TENNIS CLUB	700
TENNIS DE TABLE	400
COURNON TERRA D'OC	1 500
TOUS EN JEUX	2 000
TRAIL DU SUD	250
YASKYA	450
	185 000

Après avis de la commission des finances du 20mars 2017.

Après avis du Bureau Municipal en date du 21 mars 2017.

L'Assemblée délibérante décide à l'unanimité des membres prenant part au vote de :

- voter les subventions aux associations telles que présentées.
- d'inscrire au budget les dépenses correspondantes
- d'autoriser le Maire à mandater les sommes correspondantes.

Pour	Contre	Absentions	Ne prends pas part au vote compte tenu de son implication dans le dossier
24	0	0	S. PRIVAT Serge GUZARD Christian BUGIANI Joseph TEISSIER Michel GARNET Olivier

Pour copie conforme,  
A Cournonterral, le 28 mars 2017  
Le maire,  
Thierry BREYSSE



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 30 03/2017 et de la publication le 30 03/2017 à Cournonterral.

Fait à Cournonterral, le 30 03 /2017

Le Maire





Ville de Courmonterral

Hérault

Extrait du registre des délibérations  
de la commune de COURNONTERRAL

Le vingt huit mars deux mille dix sept à dix-neuf heures, à l'Hôtel de Ville, le Conseil Municipal de la Commune de COURNONTERRAL, convoqué le vingt et un mars deux mille dix sept, s'est réuni sous la présidence du Maire, Thierry BREYSSE.

**Présents :** BREYSSE Thierry, FRANCES Trinité, TEISSIER Michel, MARTY Robert, SPIEGLER Patricia, GINE Martine, GUIZARD Christian, DEJEAN Jacqueline, PRIVAT Serge, BUGIANI Joseph, AUGUST Thierry, ANINAT Robert, LAVERGNE Hélène, ROUVIER Magali, ALBERT Marie, REGIS Brigitte, LABORIE Nathalie, CLERIVET Pierre, CARNET Olivier, VALETTE Patrick, BELKADI Patricia, ISERN Norbert.

**Absents et représentés :** ULLDEMOLINS Francis par M TEISSIER, NOE Mauricette par FRANCES Trinité, ROUANET Franck par GUIZARD Christian, AIN Cécile par MARTY ROBERT, DELMAS Olivier par BELKADI Patricia, MORET Jean-Marc par ISERN Norbert, ARS William par VALETTE Patrick

Numéro D 2017-14

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Le Maire présente au Conseil municipal le budget primitif de l'exercice 2017 par chapitre, arrêté en équilibre, en section de fonctionnement à 5 662 132 € et en section d'investissement à 7 404 059.07 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 075 784,00	0,00	1 179 200,00	1 179 200,00	1 179 200,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 682 000,00	0,00	2 785 000,00	2 785 000,00	2 785 000,00
014	Atténuations de produits	612 000,00	0,00	630 000,00	630 000,00	630 000,00
65	Autres charges de gestion courante	341 600,00	0,00	347 600,00	347 600,00	347 600,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'étas	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>4 712 384,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 917 000,00</b>	<b>4 917 000,00</b>	<b>4 917 000,00</b>
66	Charges financières	157 150,00	0,00	158 147,00	158 147,00	158 147,00
67	Charges exceptionnelles	5 100,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	47 957,00		131 500,00	131 500,00	131 500,00
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>4 922 591,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 231 647,00</b>	<b>5 231 647,00</b>	<b>5 231 647,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	500 710,00		333 000,00	333 000,00	333 000,00
042	Opérat° autre transfert entre sections (5)	24 310,00		97 485,00	97 485,00	97 485,00
043	Opérat° autre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>655 020,00</b>		<b>430 485,00</b>	<b>430 485,00</b>	<b>430 485,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>5 607 611,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 662 132,00</b>	<b>5 662 132,00</b>	<b>5 662 132,00</b>

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>5 662 132,00</b>
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	72 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaines et ventes div	507 155,00	0,00	438 100,00	438 100,00	438 100,00
73	Impôts et taxes	3 235 200,00	0,00	3 198 100,00	3 198 100,00	3 198 100,00
74	Dotations et participations	1 282 917,00	0,00	989 500,00	989 500,00	989 500,00
75	Autres produits de gestion courante	57 062,04	0,00	61 988,48	61 988,48	61 988,48
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>5 155 365,04</b>	<b>0,00</b>	<b>4 619 688,48</b>	<b>4 619 688,48</b>	<b>4 619 688,48</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>5 155 365,04</b>	<b>0,00</b>	<b>4 619 688,48</b>	<b>4 619 688,48</b>	<b>4 619 688,48</b>
042	Opérat° autre transfert entre sections (5)	3 000,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
043	Opérat° autre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>3 000,00</b>		<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>5 158 365,04</b>	<b>0,00</b>	<b>4 622 688,48</b>	<b>4 622 688,48</b>	<b>4 622 688,48</b>

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 039 443,52
--	--------------

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>5 662 132,00</b>
--	---------------------

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	56 078,00	19 600,00	0,00	0,00	19 600,00
204	Subventions d'équipement versées	136 000,00	19 073,00	224 200,00	224 200,00	243 273,00
21	Immobilisations corporelles	1 432 160,00	28 350,00	561 560,00	561 560,00	1 010 330,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	120 000,00	5 965,00	5 050 000,00	5 050 000,00	5 055 965,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 744 238,00</b>	<b>73 188,00</b>	<b>6 256 160,00</b>	<b>6 256 160,00</b>	<b>6 329 348,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	20 000,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
13	Subventions d'investissement	234 754,00	4 330,00	0,00	0,00	4 330,00
15	Emprunts et dettes assimilées	340 000,00	0,00	851 600,00	851 600,00	851 600,00
18	Compte de liaison : affectat. (BA, règle) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat. et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>594 754,00</b>	<b>24 330,00</b>	<b>851 600,00</b>	<b>851 600,00</b>	<b>875 930,00</b>
45	Total des op. pour comptes de tiers (8)	2 833,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>2 341 895,00</b>	<b>97 518,00</b>	<b>7 107 760,00</b>	<b>7 107 760,00</b>	<b>7 205 278,00</b>
040	Opérat. ordre transfert entre sections (4)	3 000,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	79 192,00		33 260,00	33 260,00	33 260,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>82 192,00</b>		<b>36 260,00</b>	<b>36 260,00</b>	<b>36 260,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>2 424 087,00</b>	<b>97 518,00</b>	<b>7 144 040,00</b>	<b>7 144 040,00</b>	<b>7 241 538,00</b>

+ D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)		162 501,07
=		=
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>7 404 039,07</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	567 264,00	42 580,00	1 625 516,00	1 625 516,00	1 680 096,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 155)	500 000,00	0,00	4 500 000,00	4 500 000,00	4 500 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	210 434,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>1 277 698,00</b>	<b>42 580,00</b>	<b>6 125 516,00</b>	<b>6 125 516,00</b>	<b>6 168 096,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1053)	109 285,00	0,00	57 779,00	57 779,00	57 779,00
1053	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	689 110,48	0,00	217 439,07	217 439,07	217 439,07
138	Autres subvent. invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
155	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat. (BA, règle) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat. et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	497 000,00	497 000,00	497 000,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>797 395,48</b>	<b>0,00</b>	<b>772 218,07</b>	<b>772 218,07</b>	<b>772 218,07</b>
45	Total des op. pour le compte de tiers (8)	2 852,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>2 077 985,48</b>	<b>42 580,00</b>	<b>6 897 734,07</b>	<b>6 897 734,07</b>	<b>6 940 314,07</b>

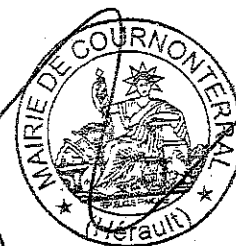
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
021	Movement de la sect. de fonctionnement (4)	500 710,00		333 000,00	333 000,00	333 000,00
040	Opérat. ordre transfert entre sections (4)	94 310,00		97 465,00	97 465,00	97 465,00
041	Opérations patrimoniales (4)	79 192,00		33 260,00	33 260,00	33 260,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>734 212,00</b>		<b>463 745,00</b>	<b>463 745,00</b>	<b>463 745,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>2 812 197,48</b>	<b>42 580,00</b>	<b>7 361 479,07</b>	<b>7 361 479,07</b>	<b>7 404 059,07</b>

+ R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)		0,00
=		=
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>7 404 059,07</b>

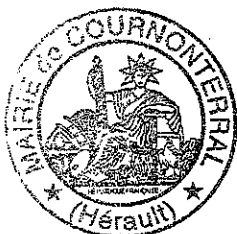
Vu le Code général des collectivités territoriales.  
 Vu la loi de finances 2017.  
 Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14.  
 Vu le débat d'orientation budgétaire 2017,  
 Après avis de la commission des finances du 20 mars 2017.  
 Après avis du Bureau Municipal en date du 21 mars 2017.  
**L'assemblée délibérante décide à la majorité d'adopter le budget primitif 2017 tel que présenté.**

Pour	Contre
23	6
DELMAS, Olivier, VABETTE Patrick, BELKADI Patricia, SERN Norbert, ARS William, MORET Jean-Marc	

Pour copie conforme,  
 A Courmonterral, le 28 mars 2017  
 Le maire,  
 Thierry BREYSSE



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 30 03/2017 et de la publication le 30 03/2017 à Courmonterral.  
 Fait à Courmonterral, le 30 03 /2017  
 Le Maire

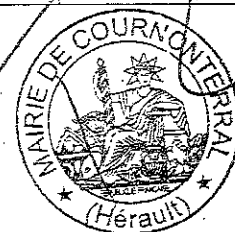


*La maquette budgétaire est disponible auprès des services administratifs*



**6Bis TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/01/2017-  
ANNEXE DELIBERATION vote du BP 2017**

Nomenclature des emplois territoriaux 2016	CADRES OU EMPLOIS	Catégorie	Emplois créés (budgétaires)	Postes pourvus	Dont Temps Non Complet
	<u>administratif</u>				
	DGS	A	1	0	
TAT1	attaché	A	2	2	
TAR3	rédacteur principal de 1° classe	B	2	2	
TAR2	rédacteur principal de 2° classe	B	1	0	
TAR1	rédacteur	B	1	1	
TAJ4	adjoint administratif Ppal 1° classe	C	1	1	
TAJ3	adjoint administratif Ppal 2° classe	C	10	9	☐
TAJ1	adjoint administratif	C	4	3	☐
			22	18	☐
	<u>technique</u>				
TTP1	ingénieur	A	1	0	
TTT1	technicien territorial	B	1	0	
TTM2	agent de maîtrise principal	C	1	1	
TTM1	agent de maîtrise	C	2	0	
TTH4	adjoint technique Ppal 1° classe	C	3	3	☐
					☐
TTH3	adjoint technique Ppal 2° classe	C	13	10	☐
TTH1	adjoint technique	C	15	10	☐
BTH1	adjoint technique	C	1	0	
NTX2	CAE technique			3	☐
NTX3	emplois d'avenir technique		5	5	☐
			42	32	
	<u>culturel</u>				
TCG3	assistant de conserv° Ppal 1° cl	B	1	1	
TCJ3	adjoint du patrimoine Ppal 2° cl	C	1	1	☐
			2	2	
	<u>animation</u>				
TNN3	animateur principal 1° classe	B	1	1	
TNN1	animateur territorial	B	1	1	
TNJ3	adjoint d'animation Ppal 2° cl	C	3	3	☐
TNJ1	adjoint d'animation	C	7	3	☐
NNX2	CAE animation			8	☐
NNX3	emplois d'avenir animation		6	6	☐
XNX1	vacataires études	délib. 15/04/1996	5	5	



<b>XNX1</b>					
<b>XNX1</b>	vacataires TAP	délib. 10/11/2015	2	2	
			27	31	
	<i>sanitaire et social</i>				
<b>TMD3</b>	A.T.S.E.M. PRINCIPAL 1° classe	<b>C</b>	2	2	
<b>TMD2</b>	A.T.S.E.M. PRINCIPAL 2° classe	<b>C</b>	5	5	
			7	7	
	<i>police</i>				
<b>TPG3</b>	brigadier chef principal	<b>C</b>	3	3	
<b>TPG1</b>	gardien de police municipale	<b>C</b>	1	0	
			4	3	
		<b>TOTAUX</b>	<b>104</b>	<b>93</b>	



Ville de Cournonterral

Hérault

Extrait du registre des délibérations  
de la commune de COURNONTERRAL

Le vingt huit mars deux mille dix sept à dix-neuf heures, à l'Hôtel de Ville, le Conseil Municipal de la Commune de COURNONTERRAL, convoqué le vingt et un mars deux mille dix sept, s'est réuni sous la présidence du Maire, Thierry BREYSSE.

**Présents :** BREYSSE Thierry, FRANCES Trinité, TEISSIER Michel, MARTY Robert, SPIEGLER Patricia, GINE Martine, GUIZARD Christian, DEJEAN Jacqueline, PRIVAT Serge, BUGIANI Joseph, AUGUST Thierry, ANINAT Robert, LAVERGNE Hélène, ROUVIER Magali, ALBERT Marie, REGIS Brigitte, LABORIE Nathalie, CLERIVET Pierre, CARNET Olivier, VALETTE Patrick, BELKADI Patricia, ISERN Norbert.

**Absents et représentés :** ULLDEMOLINS Francis par M TEISSIER, NOE Mauricette par FRANCES Trinité, ROUANET Franck par GUIZARD Christian, AIN Cécile par MARTY ROBERT, DELMAS Olivier par BELKADI Patricia, MORET Jean-Marc par ISERN Norbert, ARS William par VALETTE Patrick

Numéro D 2017-11

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT AU BUDGET PRINCIPAL 2017**

Monsieur le maire expose à l'assemblée que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Ainsi, sur le budget principal, les résultats constatés par Monsieur le Maire et attestés par Madame le Trésorier de Cournonterral s'établissent comme suit :

**Section d'investissement**

	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé 2016	1 895 099,37€	2 155 016,46€	259 917,09€
Résultat 2015(D 001)	388 110,48 €		-388 110,48 €
Intégration résultats SIVOM	34 307,68€		-34 307,68€
Résultat de clôture investissement			-162 501,07€
Reports 2016	97 518,00€	42 580,00€	-54 938,00€
Besoin de financement			-217 439,07€

**Section de fonctionnement**

	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé 2016	4 678 896,49€	5 462 225,44€	+ 783 328,95€
Résultat 2015(R 002)		439 245,96€	+ 439 245,96€
Intégration résultats SIVOM		34 307,68€	+ 34 307,68€
Résultat de clôture fonctionnement			+ 1 256 882,59€

Les crédits portés au projet de Budget Primitif 2017 sont les suivants :

- Les restes à réaliser en investissement 2016 seront inscrits au BP 2017 à hauteur de 97 518 € en dépenses et 42 580 € en recettes
- Le résultat de la section d'investissement sera inscrit au projet de BP 2017 à hauteur de 162 501.07 € (déficit de clôture D 001)
- Une prévision d'affectation sera inscrite au projet de BP 2017 à l'article 1068 à hauteur de 217 439.07 €
- Le résultat reporté de la section de fonctionnement sera inscrit au projet de BP 2017 à hauteur de 1 039 443.52 (excédent reporté R 002)

VU la commission des finances du 20 mars 2017

VU le Bureau Municipal du 21 mars 2017,

L'exposé du maire entendu,,

**L'Assemblée Délibérante décide à la majorité, d'affecter les résultats de l'exercice 2016 au budget primitif 2017 tels que présentés.**

Pour	Contre	Absentions
23	0	DELMAS Olivier, VALETTE Patrick, BELKADJ Patricia, ISERN Norbert, ARS William, MOREL Jean-Marc



Pour copie conforme,  
A Courmonterral, le 28 mars 2017  
Le maire,  
Thierry BREYSSE

*Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 30 03/2017 et de la publication le 30 03/2017 à Courmonterral.*

*Fait à Courmonterral, le 30/03/2017*

*Le Maire*





Extrait du registre des délibérations  
de la commune de COURNONTERRAL

Le vingt huit mars deux mille dix sept à dix-neuf heures, à l'Hôtel de Ville, le Conseil Municipal de la Commune de COURNONTERRAL, convoqué le vingt et un mars deux mille dix sept, s'est réuni sous la présidence du Maire, Thierry BREYSSE.

**Présents :** BREYSSE Thierry, FRANCES Trinité, TEISSIER Michel, MARTY Robert, SPIEGLER Patricia, GINE Martine, GUIZARD Christian, DEJEAN Jacqueline, PRIVAT Serge, BUGIANI Joseph, AUGUST Thierry, ANINAT Robert, LAVERGNE Hélène, ROUVIER Magali, ALBERT Marie, REGIS Brigitte, LABORIE Nathalie, CLERIVET Pierre, CARNET Olivier, VALETTE Patrick, BELKADI Patricia, ISERN Norbert.

**Absents et représentés :** ULLDEMOLINS Francis par M TEISSIER, NOE Mauricette par FRANCES Trinité, ROUANET Franck par GUIZARD Christian, AIN Cécile par MARTY ROBERT, DELMAS Olivier par BELKADI Patricia, MORET Jean-Marc par ISERN Norbert, ARS William par VALETTE Patrick

Numéro D 2017-10

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Vu le Code général de collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L. 2343-1 et 2 et R.2342-1 à D.2342-12 ;

Le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2016 Après avis de la commission des finances du 20 mars 2017 et du bureau municipal en date du 21 mars 2017.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Serge PRIVAT, conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	1 895 099,37	4 678 896,49
Recettes	2 155 016,46	5 462 225,44
Résultat/solde	259 917,09	783 328,95

L'Assemblée Délibérante décide à la majorité d'adopter le compte administratif 2016 tel que présenté.

Pour	Contre	Absentions
22 le maire avant quitter la salle	0	B. DELMAS Olivier VALETTE Patrick BELKADI Patricia ISERN Norbert ARS William MORET Jean-Marc

Pour copie conforme,  
A Cournonterral, le 28 mars 2017  
Le maire,  
Thierry BREYSSE



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 30/03/2017 et de la publication le 30/03/2017 à Cournonterral.

Fait à Cournonterral le 28/03/2017





Extrait du registre des délibérations  
de la commune de COURNONTERRAL

Le vingt huit mars deux mille dix sept à dix-neuf heures, à l'Hôtel de Ville, le Conseil Municipal de la Commune de COURNONTERRAL, convoqué le vingt et un mars deux mille dix sept, s'est réuni sous la présidence du Maire, Thierry BREYSSE.

**Présents :** BREYSSE Thierry, FRANCES Trinité, TEISSIER Michel, MARTY Robert, SPIEGLER Patricia, GINE Martine, GUIZARD Christian, DEJEAN Jacqueline, PRIVAT Serge, BUGIANI Joseph, AUGUST Thierry, ANINAT Robert, LAVERGNE Hélène, ROUVIER Magali, ALBERT Marie, REGIS Brigitte, LABORIE Nathalie, CLERIVET Pierre, CARNET Olivier, VALETTE Patrick, BELKADI Patricia, ISERN Norbert.

**Absents et représentés :** ULLDEMOLINS Francis par M TEISSIER, NOE Mauricette par FRANCES Trinité, ROUANET Franck par GUIZARD Christian, AIN Cécile par MARTY ROBERT, DELMAS Olivier par BELKADI Patricia, MORET Jean-Marc par ISERN Norbert, ARS William par VALETTE Patrick

Numéro D 2017-09

COMpte DE GESTION 2016

Vu le Code général de collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-21, L. 2343-1 et 2 et D.2343 -1 à - D.2343 -10 ;

Le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par le receveur de Courmonterral et que le compte de gestion établi par ce dernier avant le 1<sup>er</sup> juin comme la loi lui en fait l'obligation est conforme au compte administratif de la commune.

VU l'avis de la commission des finances du 20 mars 2017.

VU l'avis du Bureau Municipal en date du 21 mars 2017.

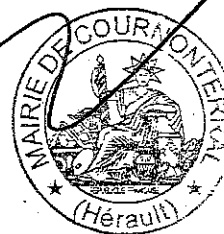
Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

**L'Assemblée Délibérante prend acte du compte de Gestion 2016, tel que présenté.**

Pour	Contre	Absentions
23	0	6 DELMAS Olivier VALETTE Patrick BELKADI Patricia - ISERN Norbert - ARS William - MORET Jean-Marc

Pour copie conforme,  
A Courmonterral, le 28 mars 2017  
Le maire,  
Thierry BREYSSE



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le

30/03/2017 et de la publication le 30/03/2017 à Courmonterral.

Fait à Courmonterral le 30/03/2017

Le Maire

